

## Avis de Merck Frosst Canada Ltée relativement à la protection de renseignements personnels des employés à des fins liées à l'emploi

<b>FAITS</b>	<p>Le présent avis décrit les pratiques de <b>Merck Frosst Canada Ltée</b> (« <b>Merck Frosst</b> »), une société canadienne membre de la famille mondiale d'entreprises Merck &amp; Co., Inc. (Whitehouse Station, New Jersey, États-Unis), en ce qui a trait à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de renseignements personnels des employés.</p>
<b>Protection des renseignements personnels chez Merck</b>	<p>Chez Merck &amp; Co., Inc. (Whitehouse Station, New Jersey, États-Unis) – aussi appelée Merck Sharp &amp; Dohme (MSD), Merck Frosst Canada Ltée au Canada et Banyu au Japon (collectivement « Merck » ou la « Société ») –, la protection des renseignements personnels est d'abord et avant tout une affaire de confiance. Dans le but de perpétuer notre tradition en ce qui concerne le maintien de normes éthiques élevées dans nos pratiques commerciales, nous avons démontré notre engagement envers la protection des renseignements personnels en établissant un programme de protection des renseignements personnels à l'échelle mondiale qui respecte les lois et les normes applicables à cet égard partout dans le monde.</p> <p>Dans le présent avis, le terme « <b>renseignements personnels</b> » renvoie aux renseignements personnels qui ont un lien direct ou indirect avec les employés de Merck Frosst.</p>
<b>Pourquoi? / les Fins</b>	<p>En vertu des lois canadiennes sur la protection des renseignements personnels, Merck Frosst recueille des renseignements personnels à des fins liées à votre emploi (les « <b>Fins</b> »). Ces Fins font généralement partie des trois catégories ci-dessous :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>(1) renseignements personnels requis avant l'embauche (par exemple, pour la vérification des antécédents);</li> <li>(2) renseignements personnels requis au moment de l'embauche (par exemple, les renseignements bancaires pour la gestion de la paie et du rendement);</li> <li>(3) renseignements personnels requis pendant votre emploi (par exemple, pour les évaluations de rendement, la dotation, les déplacements d'affaires et les renseignements sur les personnes à charge en vue de la gestion des prestations).</li> </ol> <p>Tout renseignement personnel recueilli par Merck Frosst ne sera divulgué qu'en cas de nécessité absolue au sein de l'entreprise, aux Fins ayant motivé la collecte desdits renseignements, dans la mesure où cette divulgation est exigée ou permise en vertu de la loi. Merck, à titre de société d'envergure mondiale, offre à Merck Frosst de nombreux services de soutien en lien avec l'emploi. Par conséquent, certains renseignements personnels sont consolidés chez Merck. Merck, à titre de société d'envergure mondiale, sait qu'il est possible de gagner considérablement en efficacité commerciale en regroupant les renseignements personnels dans des bases de données et des systèmes centralisés situés dans des établissements de Merck aux États-Unis. Le système de consignation des renseignements personnels principal de Merck s'appelle De l'embauche à la retraite. Il se trouve aux États-Unis. Ce système partage également des renseignements personnels avec d'autres bases de données et systèmes hébergés par Merck ou en son nom. Cependant, le système De l'embauche à la retraite et ces autres bases de données et systèmes recueilleront, recevront, utiliseront et partageront des renseignements personnels uniquement en vertu des lois applicables, si celles-ci le permettent. La collecte de renseignements personnels est effectuée conformément aux principes d'utilisation, à une Fin précise et en cas de nécessité absolue. De plus, les dispositifs de protection exigés sont en place.</p> <p>Voici les Fins auxquelles Merck pourrait recueillir certains renseignements personnels, le cas échéant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• dotation (p. ex., planification des effectifs, recrutement, cessation d'emploi, planification de la relève);</li> <li>• planification et développement organisationnels, et gestion de la main-d'œuvre;</li> <li>• planification et administration des budgets;</li> <li>• planification et administration de la rémunération, de la paie et des avantages sociaux (p. ex., salaire, retenue d'impôt, péréquation des impôts, primes, assurances et rentes);</li> <li>• perfectionnement, formation et certification de la main-d'œuvre;</li> <li>• vérification des antécédents;</li> <li>• gestion du rendement;</li> <li>• résolution des problèmes (p. ex., évaluations internes, plaintes), enquêtes internes, vérification, conformité, gestion des risques et sécurité;</li> </ul>

Date d'entrée en vigueur : 1 novembre 2009

**Merck se réserve le droit de modifier, d'ajouter ou de supprimer des parties du présent avis en tout temps. Si nous décidons de modifier le présent avis, nous publierons la version mise à jour sur notre site Web.**

## Avis de Merck Frosst Canada Ltée relativement à la protection de renseignements personnels des employés à des fins liées à l'emploi

- autorisation, attribution, administration, surveillance et annulation de l'accès grâce auquel il est possible d'utiliser les systèmes, les installations, les dossiers, les biens et l'infrastructure de Merck;
- déplacements d'affaires (p. ex., limousines, vols commerciaux, services d'aviation de Merck, hôtels, location de voitures, parc de véhicules);
- gestion des dépenses (p. ex., carte d'entreprise, administration des dépenses et des délégations de pouvoir, approvisionnement);
- gestion des projets;
- signalement des conflits d'intérêts;
- communications aux employés;
- modalités de travail flexibles;
- administration de l'inscription et de la participation de la main-d'œuvre aux activités et aux programmes offerts aux employés admissibles (p. ex., dons à des organismes sans but lucratif en double, activités de bien-être);
- signalement des blessures ou des maladies professionnelles;
- contrôle et surveillance de l'hygiène industrielle, de la santé et de la sécurité publiques;
- poursuites judiciaires et enquêtes gouvernementales, ce qui comprend la conservation des données pertinentes;
- dans la mesure où les lois ou les règlements applicables à nos activités à l'échelle mondiale, ou bien les organismes gouvernementaux qui surveillent nos activités, l'exigent ou l'autorisent expressément.

Lorsque Merck retient les services d'un tiers à une fin liée à l'emploi, les renseignements personnels peuvent alors être partagés avec le tiers, pourvu que des dispositifs de protection soient en place en vue de l'utilisation et de la conservation de ces renseignements. Consultez la section « Comment? » du présent avis pour obtenir des détails supplémentaires sur le partage des renseignements personnels avec des tiers.

Là où les lois locales l'exigent, il se peut que l'on vous demande de fournir d'une manière appropriée et permise une preuve de votre consentement à ce que vos renseignements personnels soient recueillis, utilisés et divulgués à une Fin précise.

### Quoi? / renseigne- ments personnels

Les types de renseignements personnels que nous recueillons (directement auprès de vous, auprès du public ou dans des sources de renseignements tierces) et partageons dépendent de votre poste et de votre rôle chez Merck ainsi que des exigences des lois applicables. Seuls les renseignements personnels qui sont exigés à une Fin précise seront recueillis. Ainsi, en fonction de votre poste chez Merck, il se peut qu'une partie (ou la totalité) des renseignements personnels figurant ci-dessous doivent être recueillis. Les renseignements personnels pouvant être recueillis comprennent :

- les coordonnées (p. ex., nom; adresses du domicile et du bureau; numéros de téléphone, de télécopieur et de téléavertisseur; adresses électroniques; coordonnées en cas d'urgence);
- des renseignements vous concernant, tels que votre date et votre lieu de naissance, votre état civil, votre nationalité, votre sexe, la langue de préférence;
- l'emploi, le rendement, la rémunération et les avantages sociaux (p. ex., date d'embauche, date d'entrée en fonction ajustée, codes d'action ou d'état, numéro d'identification Merck, titre de poste, classe, présence, service, unité fonctionnelle, superviseur, site, syndicat, objectifs, projets, évaluations de rendement, cotes relatives au rendement et au leadership, salaire, prime, intéressements à long terme, récompenses, retraite, noms et dates de naissance des membres de la famille ou des personnes à charge);
- la formation (p. ex., niveau d'études, domaine et établissement; évaluations des compétences; permis d'exercice et certifications professionnelles; cours de formation);
- le numéro d'assurance sociale ou un autre numéro d'identification national;
- le numéro de passeport, au besoin, pour les déplacements d'affaires;
- le numéro du permis de conduire du conducteur, le numéro de la plaque d'immatriculation du véhicule, le dossier de conduite (au besoin, pour les personnes qui utilisent un véhicule à des fins liées à l'emploi);
- des renseignements sur le compte bancaire;
- le numéro de la carte de crédit d'entreprise;
- les antécédents professionnels et les lettres de recommandation;

Date d'entrée en vigueur : 1 novembre 2009

**Merck se réserve le droit de modifier, d'ajouter ou de supprimer des parties du présent avis en tout temps. Si nous décidons de modifier le présent avis, nous publierons la version mise à jour sur notre site Web.**

## Avis de Merck Frosst Canada Ltée relativement à la protection de renseignements personnels des employés à des fins liées à l'emploi

	<ul style="list-style-type: none"> <li>les restrictions et les accommodements professionnels;</li> <li>des renseignements sur l'évaluation et la surveillance de l'hygiène industrielle (p. ex., résultats des sonomètres);</li> <li>les ententes que vous concluez avec la Société;</li> <li>des renseignements sur l'accès aux installations et aux ordinateurs, et sur l'authentification de ces derniers (p. ex., codes d'identification, mots de passe);</li> <li>les procédures d'étude et de résolution des griefs en milieu de travail.</li> </ul>	
<b>Comment?</b>	<p>Dans la section ci-dessous, nous dressons la liste des raisons pour lesquelles Merck partage habituellement des renseignements personnels à des fins liées à l'emploi. Nous indiquons également si vous pouvez limiter ce partage. Merck met en œuvre des mesures de sécurité techniques, électroniques et physiques appropriées pour protéger les renseignements personnels, selon le degré de sensibilité de ces derniers, contre la perte, le mésusage, l'accès non autorisé, la divulgation, l'altération ou la destruction.</p>	
<b>Raisons pour lesquelles vos renseignements personnels pourraient être partagés</b>	<b>Les partageons-nous?</b>	<b>Pouvez-vous limiter ce partage?</b>
Signalement à des autorités gouvernementales	Oui. Par exemple, pour communiquer des renseignements sur la sécurité relativement à nos produits.	Non
Aux parties en cause dans une procédure judiciaire, sur autorisation d'un tribunal ou dans la mesure où les lois applicables ou les règlements du tribunal en question l'exigent ou l'autorisent expressément	Oui	Non, sauf là où la loi locale l'exige.
Si Merck décide, pour des raisons commerciales, de céder à des acheteurs réels ou potentiels une partie ou la totalité de ses affaires par l'intermédiaire d'une vente, d'une fusion ou d'une acquisition	Oui. Si des ententes écrites ont été conclues, les renseignements personnels seront protégés de façon appropriée dans ces circonstances.	Généralement, non, sauf là où la loi locale vous permet de refuser de partager vos renseignements personnels ou exige un consentement exprès à cet égard.
Aux sociétés d'envergure mondiale qui offrent des services en notre nom, conformément à nos directives (par exemple, pour fournir les renseignements précis que vous nous avez demandés)	Oui, si les activités commerciales sont soutenues par une autre société. À titre de société d'envergure mondiale, nous sommes susceptibles de travailler avec des sociétés dans le monde entier qui offrent des services en notre nom. Nous exigeons donc de ces sociétés qu'elles protègent les renseignements personnels conformément aux lois, aux règlements et aux politiques en matière de confidentialité applicables de la Société.	Généralement, non. Nous avons mis en place des mécanismes politiques, contractuels et administratifs qui exigent que les sociétés traitant des renseignements personnels en notre nom à l'échelle mondiale protègent ces renseignements. Cependant, si les lois locales vous donnent le droit de limiter ce partage, nous nous conformerons à ces exigences.  Dans les cas où nos activités commerciales sont soutenues par d'autres sociétés, par exemple une entreprise à laquelle nous faisons appel pour vous envoyer par la poste les documents que vous avez demandés, vous ne pourrez pas limiter ce partage et bénéficier tout de même du service.


Date d'entrée en vigueur : 1 novembre 2009

**Merck se réserve le droit de modifier, d'ajouter ou de supprimer des parties du présent avis en tout temps. Si nous décidons de modifier le présent avis, nous publierons la version mise à jour sur notre site Web.**

## Avis de Merck Frosst Canada Ltée relativement à la protection de renseignements personnels des employés à des fins liées à l'emploi

<p>Aux sociétés affiliées* membres de la famille mondiale d'entreprises Merck &amp; Co., Inc., aux fins commerciales quotidiennes décrites dans le présent avis</p> <p><i>*Les sociétés affiliées sont des sociétés qui sont possédées ou contrôlées par un propriétaire commun. Merck &amp; Co., Inc. est une société affiliée de Merck Frosst Canada Ltée. Ailleurs qu'aux États-Unis, les sociétés affiliées de Merck &amp; Co., Inc. sont généralement exploitées sous les noms « MSD » ou « Merck Sharp &amp; Dohme ».</i></p>	<p>Oui, à titre de société d'envergure mondiale, nous partageons généralement les renseignements personnels entre nos bureaux partout dans le monde aux fins décrites dans le présent avis. Par contre, seules les personnes qui ont un besoin commercial légitime d'accéder à des renseignements personnels à ces fins se verront attribuer cet accès. Par exemple, certains renseignements personnels vous concernant seront mis à la disposition de vos supérieurs, qui peuvent se trouver dans un autre pays, aux partenaires d'affaires aux RH responsables de votre pays, et aux centres RH situés aux États-Unis ou dans votre région qui sont responsables de certaines fonctions liées aux RH, telles que la planification de la rémunération et des avantages sociaux.</p>	<p>Généralement, non. Nous avons mis en place des mécanismes politiques, contractuels et administratifs qui exigent la protection des renseignements personnels dans toute notre organisation à l'échelle mondiale. Cependant, là où la loi locale exige que vous consentiez à la communication de vos renseignements personnels ou vous donne le droit de limiter ce partage, nous nous conformerons à ces exigences.</p> <p>Vous pouvez demander que nous ne communiquions pas vos renseignements personnels dans un pays autre que le vôtre. Toutefois, dans la plupart des cas, cette demande entraînera une réduction substantielle des services liés à l'emploi que nous pouvons vous offrir. Lorsque nos serveurs et nos bases de données se trouvent dans un autre pays et que nos processus informatiques se déroulent dans un autre pays, dans la plupart des cas, nous ne serons pas en mesure de répondre à cette demande et de vous offrir tout de même ce service lié à l'emploi.</p>
<p>Aux autres sociétés avec qui nous collaborons, seulement dans le cadre d'activités liées aux produits ou aux services offerts ou développés conjointement par Merck et cette société</p>	<p>Oui, selon les ententes écrites qui ont été conclues entre Merck et ces sociétés.</p>	<p>Oui, là où la loi le permet. Toutefois, si vous demandez que vos renseignements personnels ne soient pas partagés, vous ne pourrez pas travailler sur les projets conjoints de développement que Merck entreprend avec ces sociétés.</p>

**Nous joindre**



Si vous avez des questions sur le présent avis ou sur les renseignements personnels vous concernant que Merck recueille, utilise et partage, ou si vous souhaitez accéder à ces renseignements ou les mettre à jour dans les bases de données de Merck, pour autant que vous y ayez droit en vertu de la loi applicable, veuillez communiquer avec nous.

Pour joindre le bureau de la confidentialité de Merck Frosst Canada Ltée, écrivez à l'adresse ci-dessous :

Chef de la Protection des renseignements personnels  
 Merck Frosst Canada Ltée  
 16711, autoroute Transcanadienne  
 Kirkland (Québec) H9H 3L1  
 Courriel : [Canada\\_privacy@merck.com](mailto:Canada_privacy@merck.com)

Pour joindre le bureau de la confidentialité de Merck & Co., Inc., écrivez à l'adresse ci-dessous :

Bureau de la confidentialité de Merck  
 Merck & Co. Inc.  
 WS3B-85  
 One Merck Drive  
 Whitehouse Station (New Jersey) 08889-0100  
 États-Unis  
 Courriel : [Merck Privacy Office](mailto:Merck Privacy Office)

Date d'entrée en vigueur : 1 novembre 2009

**Merck se réserve le droit de modifier, d'ajouter ou de supprimer des parties du présent avis en tout temps. Si nous décidons de modifier le présent avis, nous publierons la version mise à jour sur notre site Web.**